

✉ ISSN: 3105-8485 (L) / 3105-8493 (P)

🌐 <https://perspectivesplurielles.net/>



Perspectives PLURIELLES

— Revue scientifique —

ARTS, LETTRES ET LANGUES | SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



— N°2 - Avril 2026 —

TOME II

Sciences Humaines et Sociales

Éditeur :

UFR Communication et Société
Université Alassane Ouattara
(Côte d'Ivoire)

PERSPECTIVES PLURIELLES

Tome II
(Sciences Humaines et Sociales)

N°2 — Avril 2026

ISSN : 3105-8485 (L) | 3105-8493 (P)

Adresse postale : BP v 18 Bouaké 01

Contact : +225 0757504341

<https://perspectivesplurielles.net/>
revueperspectivesplurielles@gmail.com

RÉFÉRENCIEMENT ET INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=24999>



Scientific Journal Impact Factor

CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2026)

This certificate is awarded to

Perspectives Plurielles
(ISSN: 3105-8485 (E) / 3105-8493 (P))

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process
SJIF 2026 = 5.147

SJIF (A division of InnoSpace)



SJIFactor Project



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/1529502>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN-L/3105-8485>

ÉDITORIAL

Ce deuxième numéro de Perspectives Plurielles consacre la dynamique éditoriale amorcée en décembre 2025 et témoigne de la vitalité d'un projet scientifique pluridisciplinaire en pleine expansion. Riche d'un large ensemble de contributions originales, ce numéro réunit des travaux relevant aussi bien du champ des Arts, Lettres et Langues que de celui des Sciences Humaines et Sociales. L'ampleur du volume reçu, la diversité des laboratoires et institutions représentés, ainsi que la qualité soutenue des manuscrits retenus à l'issue d'une évaluation rigoureuse par les pairs, ont conduit le comité de rédaction à structurer la livraison en deux tomes — un choix qui reflète l'identité propre à chaque grand champ tout en préservant l'unité d'un projet résolument intégratif.

Le Tome I rassemble études littéraires et travaux en sciences du langage, mobilisant aussi bien des œuvres canoniques que les langues africaines dans une perspective comparative. Le Tome II déploie un large éventail de problématiques en géographie et aménagement du territoire, sociologie, anthropologie et criminologie, sciences de l'éducation, psychologie et communication, sciences politiques, droit, philosophie, histoire et fait religieux. La diversité des terrains étudiés — Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Niger, Tchad, Cameroun, Gabon, Togo, République démocratique du Congo et République du Congo — illustre la portée continentale de cette livraison. Plusieurs lignes de force s'y dégagent : résilience environnementale et sociale, inscription du numérique dans les pratiques quotidiennes, transformations urbaines, gouvernance des ressources naturelles, mémoire historique et recompositions identitaires.

Le comité de rédaction adresse sa profonde reconnaissance aux auteurs, aux évaluateurs et au comité scientifique, ainsi qu'à l'UFR Communication et Société de l'Université Alassane Ouattara, partenaire fidèle de cette aventure. Que ce numéro confirme Perspectives Plurielles comme un espace de référence où s'élaborent, en dialogue, des savoirs ouverts sur les sociétés contemporaines et leurs mutations.

Bonne lecture.

Le Comité de rédaction

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de Publication :

M. Konan Thiery St Urbain YEBOUE, Maître de Conférences

Secrétariat de rédaction

Dr (MC) KANGA Kouakou Hermann
Michel, Université Alassane Ouattara

Dr (MC) YOMAN N'goh Koffi Michael,
Université Alassane Ouattara

Dr KOUAMÉ Koaténin, Université
Alassane Ouattara

Dr KONAN Aya Suzanne, Université
Alassane Ouattara

Dr AKABLAH Tchoumou Léopold,
Université Alassane Ouattara

Dr Kouamé Alain SARAKA, Université
Alassane Ouattara

Dr Kanhoun Baudelaire KOUAME,
Université Alassane Ouattara

Dr Kouakou Camille GOLI, Université
Alassane Ouattara

Comité Scientifique et de Lecture :

Prof. Lazare Marcelin POAME,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Prof. Doh Ludovic FIÉ, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Prof. Pierre KAMDEM, Université de
Poitiers, France ;

Prof. Joseph P. ASSI-KAUDJHIS,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Prof. (Dir. Rech.) Kouadio Raphaël
OURA, Université Alassane Ouattara-
CRD, Côte d'Ivoire ;

Prof. Atta Jacob BRINDOUMI,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Prof. SOW Ndioro, Université Gaston
Berger, Sénégal ;

Prof. Fabio VITI, Université Aix-
Marseille, France ;

Prof. François LAMBOTTE, Université
Catholique de Louvain, Belgique

Prof. Konan Arsène KANGA, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Prof. Kacou GOA, Université Félix
Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire ;

Prof. Yao Jean-Aimé ASSUE, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Prof. Eveno Emmanuel, Université
Toulouse Jean-Jaurès, France ;

Prof. Kouakou Désiré M'BRAH,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire.

Prof. Göbel Christof, Universidad
Autónoma Metropolitana de Mexico,
Mexique ;

Dr (MC) Kouassi Ernest YAO, Université
Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Jean Joël BAH, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Dr (MC) Dhédé Paul Éric KOUAMÉ,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Yao Jean Julius KOFFI,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Adjoua Pamela N'GUESSAN,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Abiba DIARRASSOUBA,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Koffi Syntor KONAN,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Ehua Manzan Monique BEIRA,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Konan Hubert KOUADIO,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire.

Sommaire

Géographie, environnement et aménagement du territoire

AKABLAH Tchoumou Léopold

1. Extraction du kaolin à Bingerville (Côte d'Ivoire) : entre résilience et enjeux de durabilité1-14

AHOSSIN Rodrigue, OUSSOU Cossi Brice, WOKOU Guy et YABI Ibouaïma

2. Contraintes du développement de l'agrumiculture (orange) : alternatives de résilience du système agricole dans la commune de Za-Kpota au Sud-Bénin15-34

Yao Dieudonné KOUASSI, Saï Pou SOUMAHORO et Soungari FOFANA

3. Influence du redressement pluviométrique récent sur le rendement de l'igname (*Dioscorea* spp.) dans la sous-préfecture de Dabakala (Nord de la Côte d'Ivoire).....35-50

KOUAMÉ Kouassi Christophe et BAZOUMANA Diarrassouba

4. Gestion des déchets dans le paysage urbain de Vavoua (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) : défis actuels et perspectives d'avenir51-65

TUO Yessonguigna Léa épse KONAN et SILUÉ Pébanagnan David

5. Rôle du barrage hydro-agricole de Nouplé dans la durabilité des ressources aquatiques : cas du département de Korhogo66-79

Mory SIBY, Hamadoun TRAORE et Charles SAMAKE

6. Les taxis-tricycles : un nouveau mode de transport aux effets mitigés dans la commune urbaine de Kati (Mali)80-97

Ibra FAYE, El Hadji Balla DIEYE, Henri Marcel SECK, François Ngor SENE, Djiby YADE et Insa DIATTA

7. Influence des fluctuations climatiques et hydrologiques sur les transformations environnementales dans les Niayes (Sénégal).....98-116

Boni Romulus BIAOU et Hervé A. KOMBIENI

8. Déterminants démographiques de l'accessibilité physique des établissements scolaires aux élèves handicapés à Parakou (Bénin)117-133

Alla Kouadio Jean Parfait, Bassa Koffi Jean-Claude et Alla Della André

9. Production de bois-énergie à Dimbokro (Côte d'Ivoire) : vulnérabilités écologiques, impacts sanitaires et perspectives de durabilité.....134-148

Insa DIATTA, Tidiane SANÉ, Ibra FAYE et François Ngor SÈNE

10. Dynamique de l'occupation des sols en pays balant (Moyenne-Casamance, Sénégal) dans un contexte de variabilité pluviométrique.....149-168

Achille Roger TAPÉ, N'zué Pauline YAO épse SOMA et Marc Koffi KOFFI

11. Disponibilité foncière et viabilité du maraîchage dans l'espace périurbain à Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire).....169-178

Konan Norbert KOFFI, Anicet Renaud GNANKOUEN, Affoué Sonya ALLA et Couado Amanda GOH

12. Les déterminants de l'étalement de la ville de Boundiali dans un contexte de planification urbaine179-194

Fatogoma YÉO

13. Dynamique démographique et accès aux établissements primaires publics à Abobo (Nord d'Abidjan).....195-210

Kafilatou T. SOUBEROU, Irène S. Samson KOSSOU, Dodzi ADAHA, Tranquillin YADOLETON, E. Orens HOUDEGBE, A. Quinette TCHINTCHIN, B. Baudelaire DASSOU, Isabelle DAGA et Euloge OGOUWALÉ

14. Analyse de la résilience sociale des communautés aux inondations dans les communes de Bonou, Cotonou et Malanville au Bénin211-228

Marina Lyonel MALOUONO-LIVANGOU et Joseph Edmé SOUAMY-LEGRAND

15. Urbanisation et îlot de chaleur urbain à Djambala (République du Congo) : analyse de l'occupation du sol par télédétection sur la période 2000-2024229-243

Charles Aimé KOUASSI et Bébé KAMBIRÉ

16. Analyse physico-chimique et biologique de la pollution des eaux de la lagune Ébrié à Abobo-Doumé (Abidjan, Côte d'Ivoire)244-259

Irène Sèmédéton Samson KOSSOU, Kafilatou T. SOUBEROU, Adéréwa Aronian Maximenne AMONTCHA, Pocoun Damè KOMBIENOU et Euloge OGOUWALE

17. Typologie des espaces verts et perceptions sur leur contribution dans l'atténuation des inondations à Cotonou (Bénin, Afrique de l'Ouest).....260-278

Théophile 2e Jumeau KABRÉ, Songanaba ROUAMBA et Amadou OUEDRAOGO

18. Disparités spatiales des conséquences sanitaires de la consommation alimentaire des ménages à Ouagadougou279-297

Agnès VISSOH et Akibou AKINDELE

19. Relation entre les paramètres climatiques (température, humidité et pluviométrie) et l'incidence de la méningite dans la zone sanitaire Tanguiéta-Matéri-Cobly (Bénin, Afrique de l'Ouest)298-319

Sylvain Roger BONKOUNGOU

20. Approvisionnement en eau potable à Koudougou (Région de Nando – Burkina Faso) : état des lieux et stratégies pour une gestion efficiente.....320-337

Enoch Attougré KOFFI et André Della ALLA

21. Analyse et cartographie du risque paludisme en milieu urbain : cas d'Abobo (Abidjan).....338-356

Kouamé Frédéric N'DRI

22. Fiscalité sur les intrants zootecniques et insertion socio-économique des jeunes ruraux : analyse de l'impact de la TVA dans la sous-préfecture de Bouaké (Côte d'Ivoire)357-374

SORO Souleymane, ZOGBO Zady Edouard et KONE Basoma

23. Analyse de l'implication des femmes dans la production et transformation du manioc dans les sous-préfectures de Yamoussoukro et Lolobo (Côte d'Ivoire).....375-391

Fasséry KONATÉ et Kouadio Joseph KRA

24. Analyse de la répartition spatiale des structures de police publique dans la lutte contre l'insécurité urbaine à Korhogo au Nord de la Côte d'Ivoire.....392-406

Sociologie, agro-sociologie, anthropologie, criminologie et ethnologie

- TAGRO Marcelle-Josée épouse NASSA, N'GUESSAN N'Dah Konan Prince Romaric et DROH De Bloganqueaux Soho Rusticot**
25. L'inclusion sociale à l'épreuve du renouvellement urbain : production de l'espace et justice spatiale à Abidjan.....407-424
- Kouassi Angenor YAO et Kouamé Franck YAO**
26. Impact culturel et perceptions des populations d'Attinguié au programme « PEJEDEC 3 » : cas du sous-projet « THIMO » dans la sous-préfecture d'Anyama425-435
- KOUAKOU Bah Jean-Pierre, FANNY Navouon, ASSI Aka Bah Laurice et OLATAYO Olatundé Ludovic**
27. Perceptions populaires liées aux méthodes contraceptives chez les communautés baoulé et malinké dans la commune de Bouaké (Côte d'Ivoire)436-451
- Mandjin Adama SOULAMA et Félicité BIHOUN**
28. Le baptême chez les Ciranba : rituel de nomination, identité et inscription sociale452-472
- Ibrahim HAROUNA OUSMANE et Amadou OUMAROU**
29. Du terrorisme à la géocriminalité : stratégie du groupe « Lakurawa » dans la région de Dosso (Niger)473-483
- M'Bra N'Goran Marie-Joseph YAO, Dimi Théodore DOUDOU et Brou Ghislain KOUADIO**
30. Analyse des déterminants du refus de l'installation du centre de prélèvement de la COVID-19 à Yopougon-Toits-Rouges (Abidjan, Côte d'Ivoire).....484-500
- Assamoi Omer YAPI**
31. Insertion socio-économique des jeunes citadins gwa ruralisés et conflits fonciers à Alépé.....501-521
- Robert Lorimer ZOUKPÉ**
32. Facteurs sociaux de la fragilisation des règles de succession à l'autorité royale : le cas du royaume de Sakassou (Côte d'Ivoire).....522-537
- Brou Gbalou David KOUASSI**
33. Intégration interrelationnelle et configurations urbaines de l'expérience migratoire au Canada : comparaison Montréal–Sudbury.....538-550
- Aristophane A. SOUKOSSI, Ingrid Sonya ADJOVI et Guy Sourou NOUATIN**
34. Caractérisation des acteurs de la chaîne de la mobilisation des ressources financières pour le développement rural au Nord Bénin.....551-570
- ## Sciences de l'éducation et psychologie / Communication
- Moulin Aymar MBINA YEMBI**
35. Rôle de la sécurité psychologique dans la relation entre inclusion organisationnelle et bien-être lié à la déconnexion psychologique des salariés.....571-583
- Abakar Mahamat HASSABALLAH et Saibou Christine VALDA**
36. Éducation environnementale et comportements écologiques des élèves à N'Djamena.....584-597

Mamadou SALL, Mame Diarra CAMARA, Mamadou DIENG et Séga GUEYE	
37. Les technologies de l'information et de la communication comme alternative au déficit expérimental dans l'enseignement des sciences physiques au Sénégal	598-611
Aboubekr THIAM, Alhoudourou A. MAIGA, Abibou DIOP, Alassane DIOP et Richard HOTTE	
38. Jeux sérieux éducatifs et ancrage socioculturel africain : le projet AMI à Kalani au Nord du Mali.....	612-627
Placide MENGOUA	
39. Work centrality, self-efficacy and social loafing among university support staff in Cameroon: a mediation analysis	628-641
Djirekar Thierry MEDA	
40. Épreuves psychologiques dans le processus de gestion du changement organisationnel chez le personnel d'une société d'État : cas de la Société des Aéroports du Faso (SAF)	642-658
Ulrich Ariel YEKE PENDI	
41. L'influence de la drépanocytose sur les capacités de mémorisation chez l'enfant âgé de 4 à 5 ans.....	659-677
AHMAT Abdoulaye Bichara	
42. Gestion de la discipline et lutte contre la violence estudiantine au campus universitaire d'Ardep Djournal de N'Djamena	678-700
Sékou SAVADOGO, Léonce RAMDE, Harouna DERRA et François SAWADOGO	
43. Évaluation du niveau d'entretien des manuels scolaires du cycle primaire au Burkina Faso.....	701-716
Roger KABATA MULUNDU	
44. Éducation environnementale dans les médias audiovisuels de Kinshasa	717-732
Assagaye AGAISSA et Fassouma YAHOUZA AMADOU	
45. L'utilité de la carte dans l'enseignement-apprentissage de la géographie au Niger : cas du lycée Amadou Kouran Daga de Zinder.....	733-750
Inagnibomoua Kader KANE et Rosamour Gassien Aymar TSAMBA-NDZEDY-MOUGHOUA	
46. La vie du couple à l'ère du numérique au Gabon : qu'en est-il du lien conjugal ?	751-765
Sciences politiques, droit et philosophie / Histoire et religion	
BOTTY Bi Naga Landry	
47. Les démocraties contemporaines à l'épreuve des réseaux sociaux.....	766-779
Cédric Gouama Sidbeniwend COMPAORÉ	
48. La société contre la peur : relecture rousseauiste de la résilience politique en contexte de crise sociale	780-793
Pauline Vanessa NTSAME MINTSA ép. ZUE ESSANGUI	
49. Transformations numériques en Afrique : réflexion juridique sur les mutations contemporaines du droit pénal à partir du cas gabonais	794-810
Amani Stéphane N'GUESSAN	
50. Droits civils et politiques en période électorale : enjeux et défis pour l'Afrique	811-829

Cyrille Aymard BEKONO	
51. L'Afrique subsaharienne et la Chine : des trajectoires de développement différenciées vers une relation idyllique	830-848
ANZIAN Mlan Kouakou Pierre	
52. La médiation numérique de la foi chrétienne : entre opportunités d'évangélisation et défis éthiques	849-864
Seybou DJIBO	
53. La guerre des courants islamiques au Niger	865-887
Kouadio Jean DIBY et Zroh Grâce Fetana DEMAIN	
54. De la résistance à l'administration de Biankouma de 1895 à 1920	888-903
Sié François KOUAKAN	
55. Transformation socio-culturelle au Sudan à l'épreuve des migrations (XIe-XVIe siècle).....	904-914
Mathieu SITIONON	
56. L'Institut biblique de Yamoussoukro, matrice du leadership évangélique (1965-1995) : analyse des parcours pastoraux et de la pluralité des formes de ministère en Côte d'Ivoire.....	915-931
Mamadou Mariame DIALLO	
57. Difficultés d'abolition et conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière en Ségambie (1905-2025)	932-946
BAKAYOKO Djakaridja	
58. La bataille politique en Côte d'Ivoire après la mort de Félix Houphouët-Boigny : 1993-1995.....	947-962
KOUADIO Yao Clément et ANGU Bléou Sylvain	
59. Querelles entre le PDCI-RDA et les forces para politiques en Côte d'Ivoire (1958-1970) : une analyse historique	963-978

DROITS CIVILS ET POLITIQUES EN PÉRIODE ÉLECTORALE : ENJEUX ET DÉFIS POUR L'AFRIQUE

CIVIL AND POLITICAL RIGHTS DURING ELECTORAL PERIODS: ISSUES AND CHALLENGES FOR AFRICA

Amani Stéphane N'GUESSAN

Doctorant en philosophie politique et sociale, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire ; Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (UVCI – Chargé d'études)

E-mail : astephane094@gmail.com

Résumé : *Cet article examine les enjeux et défis liés aux droits civils et politiques en période électorale en Afrique. À partir d'une démarche analytique et critique articulante philosophie politique et sciences juridiques, il interroge les dissonances entre les exigences normatives de la démocratie et les logiques effectives du pouvoir. L'étude met en lumière les obstacles structurels à l'effectivité du droit de vote et des libertés fondamentales, les manifestations de la fraude électorale et de la violence politique, ainsi que les défis institutionnels qui compromettent la transparence des scrutins. Elle formule des pistes de réforme fondées sur le renforcement des institutions électorales, l'éducation civique et la consolidation des mécanismes de gestion pacifique des crises.*

Mots-clés : *Droits civils et politiques ; démocratie ; liberté d'expression ; fraude électorale ; Afrique.*

Abstract: *This article examines the issues and challenges related to civil and political rights during electoral periods in Africa. Using an analytical and critical approach that combines political philosophy and law, it analyzes the tensions between democratic norms and political practices. The study highlights the structural obstacles to the effective exercise of voting rights and fundamental freedoms, the manifestations of electoral fraud and political violence, as well as the institutional challenges that undermine the transparency of electoral processes. It proposes reform strategies based on strengthening electoral institutions, promoting civic education, and consolidating mechanisms for the peaceful management of crises.*

Keywords: *Civil and political rights; democracy; freedom of expression; electoral fraud; Africa.*

Introduction

Les élections constituent l'une des expressions les plus visibles de la souveraineté populaire dans les régimes démocratiques contemporains. En Afrique, l'avènement des processus électoraux pluralistes à partir des années 1990 a suscité l'espoir d'une transition vers des formes de gouvernance libérales, rompant avec les logiques autoritaires antérieures. Toutefois, cette dynamique demeure traversée par des tensions structurelles profondes : les périodes électorales, censées être des moments d'intensification de la participation citoyenne, se transforment fréquemment en espaces de restriction des libertés fondamentales (liberté d'expression, de réunion, droit de vote), marquées par des violences politiques, des arrestations arbitraires et des manipulations des résultats. Ce constat révèle un paradoxe fondamental : une démocratie procédurale qui coexiste avec une fragilisation systématique des conditions substantielles de son exercice.

Comme le signifiait Jean-Jacques Rousseau (2006 : 160), « la souveraineté ne peut être représentée... elle consiste essentiellement dans la volonté générale », ce qui confère au processus électoral une centralité normative dans toute démocratie. En effet, Rousseau identifie la source du pouvoir légitime non dans des institutions délégataires, mais dans la volonté collective et orientée vers l'intérêt commun du corps politique tout entier. Cette conception, qui rend la souveraineté par définition inaliénable, place le processus électoral au cœur de l'architecture normative démocratique tout en y inscrivant d'emblée une tension irrésolue : celle entre l'idéal d'une volonté générale indélégable et la réalité d'une démocratie nécessairement représentative. C'est précisément à l'intersection de cette dissonance entre droits proclamés et droits effectivement exercés que se loge le questionnement central de cette étude.

La problématique centrale de cette étude se formule ainsi : quels sont les enjeux juridiques et politiques des droits civils et politiques en période électorale en Afrique, à l'heure où la permanence des tensions entre normativité démocratique et pratiques du pouvoir fragilise durablement leur effectivité ? Cette question principale soulève des interrogations subsidiaires : quels déterminants structurels, institutionnels et sociopolitiques entravent l'exercice des droits fondamentaux en période électorale ? Quelles transformations normatives et pratiques sont susceptibles de renforcer la légitimité démocratique des processus électoraux sur le continent ?

L'intérêt scientifique de ce sujet réside dans la mise en tension de la dimension juridique et formelle des droits, d'une part, et de leur portée éthique et politique dans des contextes concrets, d'autre part. L'hypothèse directrice est que la récurrence des atteintes procède moins d'un déficit normatif que d'une crise de l'effectivité liée à des fragilités institutionnelles, à des logiques de captation du pouvoir et à une insuffisante intériorisation des valeurs démocratiques. Cette étude

adopte une démarche analytico-critique à la croisée du droit et de la philosophie politique, s'appuyant sur l'examen des instruments juridiques pertinents tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et sur une analyse comparative de situations électorales récentes en Afrique.

Dans cette perspective, la présente contribution s'organise autour de deux axes principaux : le premier met en lumière les enjeux philosophiques et normatifs liés à la garantie des droits civils et politiques en période électorale ; le second analyse les défis structurels et institutionnels qui entravent leur effectivité, tout en esquissant des pistes de réforme pour une régulation plus conforme aux exigences d'une démocratie substantielle.

1. Les enjeux des droits civils et politiques en période électorale

Les droits civils et politiques — droit de vote, libertés d'expression et de réunion, droit à une participation équitable — constituent la substance même de la démocratie électorale. Leur effectivité est cependant systématiquement mise à l'épreuve en période électorale, particulièrement dans le contexte africain. Trois enjeux structurels se dégagent : d'abord, l'intégrité du suffrage, menacée par les pratiques d'intimidation, de fraude et d'exclusion ; ensuite, la préservation des libertés publiques consubstantielles à la compétition électorale, trop souvent restreintes dans l'espace préélectoral ; enfin, l'indépendance des institutions de contrôle du processus électoral, dont la dépendance au pouvoir exécutif traduit une pathologie démocratique profonde.

L'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) stipule que « la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ». C'est fort de cela que Montesquieu écrit : « La liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut [...] elle est le droit de faire tout ce que les lois permettent. » Ici, il nous enseigne que la liberté politique n'est ni un idéal abstrait ni une simple absence de contrainte : elle est une construction institutionnelle exigeante, qui suppose des lois claires, des institutions indépendantes et un pouvoir soumis aux mêmes règles que les gouvernés. Là où ces conditions font défaut, comme en témoignent de nombreux processus électoraux africains, ce n'est pas seulement la procédure qui est défailante : c'est la liberté elle-même qui est confisquée.

1.1. Le droit de vote en Afrique : accès et équité

Le droit de vote, en tant que manifestation essentielle de la souveraineté populaire, est consacré par la plupart des constitutions africaines ainsi que par les instruments juridiques internationaux et régionaux. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (UA, 2007), en son article 4, engage les États à « promouvoir la participation populaire et l'accès équitable de tous les citoyens aux processus électoraux ». Cette charte régionale souligne l'importance

d'un accès sans entraves matérielles, sociales ou politiques. À cet égard, les travaux de F. Diangitukwa (2007 : 15) apportent un éclairage critique sur les dysfonctionnements électoraux, en particulier en contexte africain, en affirmant que « les fraudes électorales constituent un obstacle majeur à l'expression véritable de la souveraineté populaire en Afrique ». Il met en lumière les mécanismes de manipulation électorale susceptibles de compromettre l'équité du suffrage et, partant, la crédibilité des institutions démocratiques. C'est dans cette mouvance que J.-J. Rousseau (2015 : 92) affirme que « la souveraineté ne peut être représentée... elle consiste essentiellement dans la volonté générale », conférant ainsi au suffrage une place centrale dans l'expression de la volonté démocratique.

Sur le plan pratique, l'accès au vote est entravé par des insuffisances logistiques et administratives considérables. Dans plusieurs États africains, les opérations d'enrôlement des électeurs sont marquées par des irrégularités, un manque de transparence et l'exclusion de certaines catégories de la population. Les populations rurales, les femmes, les jeunes, les personnes déplacées internes et les diasporas sont souvent marginalisées dans le processus électoral. À cela s'ajoutent des difficultés liées à l'obtention de documents d'identité requis pour l'enregistrement sur les listes électorales, aggravées par des services d'état civil défaillants. À ce titre, les données d'Afrobarometer (2022) révèlent que « seulement un tiers des Africains pensent que les votes sont toujours comptés avec impartialité », tandis qu'une proportion importante évoque des cas de corruption, d'intimidation et de manipulation électorale. Selon la mission conjointe d'observation électorale de la CEDEAO et de l'Union africaine, dans la déclaration préliminaire de l'élection présidentielle du 27 décembre 2025 :

Environ 32 % des bureaux de vote observés ont connu des retards d'ouverture. Ces retards seraient dus à la livraison tardive du matériel électoral, à des pannes d'équipements biométriques, ainsi qu'à l'absence ou au retard de certains agents électoraux.

Comme le souligne Amartya Sen (2009 : 125), « les libertés politiques sont essentielles pour donner aux individus la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs revendications », ce qui met en évidence le lien étroit entre inclusion électorale et justice sociale.

La manipulation politique des listes électorales, à travers des radiations arbitraires, des doublons volontaires ou des cas de « morts votants », remet en cause la crédibilité du processus et mine la confiance des citoyens. Dans certains contextes, le redécoupage électoral (gerrymandering) est utilisé comme un outil stratégique pour diluer les voix de l'opposition et fausser la représentativité. J.-J. Rousseau (2003 : 89) affirmait que « la souveraineté ne peut être représentée, pour la même raison qu'elle ne peut être aliénée », ce qui implique que chaque citoyen doit exercer directement sa volonté politique et que l'exclusion du vote revient à nier cette souveraineté fondamentale. Aristote (1995 : 128) abondait dans ce sens

en estimant qu'« est citoyen celui qui a part au pouvoir délibératif et judiciaire », ce qui signifie que refuser à une partie de la population le droit de vote revient à lui nier la qualité même de citoyen.

L'équité dans l'exercice du droit de vote est, quant à elle, souvent compromise par l'instrumentalisation des institutions chargées de l'organisation des élections. Les commissions électorales, parfois perçues comme inféodées au pouvoir exécutif, manquent d'indépendance et de neutralité. Les pratiques de fraude électorale, d'achat de votes et d'intimidation des électeurs, ainsi que le déséquilibre dans l'accès aux médias entre les partis en lice, affectent profondément l'égalité des chances. A. Sen (2000 : 36) souligne que « l'exclusion du processus politique est l'une des plus profondes formes de privation de liberté », rappelant ainsi la dimension humaine et développementale de la question électorale. Au-delà des obstacles matériels à l'exercice du droit de vote, c'est également l'environnement libéral dans lequel se déroule la compétition électorale qui conditionne la qualité démocratique du scrutin. En ce sens, l'examen de la liberté d'expression et d'association s'impose comme un enjeu fondamental.

1.1.1. La liberté d'expression et d'association

La liberté d'expression constitue une condition sine qua non de tout processus électoral crédible. Elle permet aux citoyens, aux partis politiques et aux organisations de la société civile de s'exprimer librement, de critiquer les autorités en place, de débattre des enjeux politiques et de faire des choix véritablement éclairés. J. S. Mill (1959 : 68) affirmait que « la vérité n'émerge que de la confrontation libre des idées » : toute tentative de restreindre la liberté d'expression revient à étouffer le débat public et à freiner l'éveil de la conscience citoyenne. Lorsque cette liberté est réprimée, le processus électoral perd sa crédibilité, sa transparence et son inclusivité.

Dans de nombreux pays africains, la répression de la liberté d'expression prend diverses formes : arrestations arbitraires de journalistes ou d'opposants, fermeture ou censure des médias, limitation de l'accès à Internet, interdiction de manifestations pacifiques, ou encore harcèlement judiciaire de voix dissidentes. Ces pratiques créent un climat de peur et d'autocensure, réduisent les débats publics et empêchent les citoyens d'accéder à une information pluraliste et objective. À titre d'exemple, lors de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire (2010-2011), plusieurs médias ont été suspendus et des journalistes inquiétés pour leur ligne éditoriale, illustrant les tensions entre pouvoir politique et liberté de la presse. De même, dans certains contextes électoraux récents, des coupures d'Internet ont été observées, notamment lors de manifestations en Ouganda ou en Éthiopie, limitant la circulation de l'information et la mobilisation citoyenne.

En période électorale, cette répression peut nuire gravement à l'équité du processus : les partis d'opposition sont parfois privés d'un accès équilibré aux

médias publics, leurs meetings peuvent être interdits ou dispersés, et certaines voix critiques peuvent être restreintes. Toutefois, il convient d'apporter une nuance à cette analyse. En effet, certaines interdictions de rassemblements peuvent aussi s'expliquer par des raisons administratives ou sécuritaires, telles que le non-respect des délais de déclaration, l'absence d'autorisation préalable, ou encore des risques avérés de troubles à l'ordre public. Ainsi, si ces mesures peuvent, dans certains cas, répondre à des impératifs légitimes de maintien de l'ordre, leur application sélective ou disproportionnée peut néanmoins fausser la compétition politique, renforcer le pouvoir en place et affaiblir la confiance des populations dans les institutions électorales. C'est ce qui apparaît sous la plume de J. S. Mill (2005 : 164) : « si toute l'humanité moins une personne était d'un même avis, l'humanité ne serait pas plus justifiée de réduire cette personne au silence », ce qui met en évidence le caractère fondamental de la liberté d'expression dans toute société démocratique.

Le cas du Cameroun lors des élections présidentielles de 2018 illustre cette réalité de façon saisissante. Les médias d'opposition ont été particulièrement surveillés et censurés, et les journalistes critiques ont fait l'objet de poursuites judiciaires. Ce climat de répression nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la confiance des citoyens dans la démocratie, portant atteinte à la souveraineté populaire. Dans cette perspective, A. de Tocqueville (2015 : 32) souligne que « les associations sont les écoles de la liberté », ce qui montre combien leur restriction fragilise l'apprentissage et la pratique démocratiques.

La liberté d'association, intimement liée à la liberté d'expression, est également malmenée : les partis d'opposition peinent à se structurer librement, les organisations de la société civile subissent des pressions et les syndicats sont soumis à des restrictions qui limitent leur capacité de mobilisation. Comme le rappelle également J. Habermas, « la légitimité démocratique repose sur la libre formation de l'opinion dans l'espace public », condition gravement compromise dans un contexte de censure. Si les restrictions aux libertés fondamentales altèrent déjà la qualité du débat électoral, les pratiques de fraude constituent une atteinte encore plus directe à la sincérité du scrutin. Il convient dès lors d'examiner les manifestations et les implications de la fraude électorale sur la légitimité démocratique.

1.1.2. La fraude électorale et ses implications pour la légitimité démocratique

La fraude électorale constitue l'un des maux les plus persistants des processus électoraux dans certains pays africains, affectant gravement la légitimité des scrutins et sapant la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques. Elle désigne l'ensemble des pratiques illicites et délibérées visant à altérer la sincérité du vote, à détourner le verdict des urnes et à favoriser indûment certains candidats ou partis politiques. Elle se manifeste sous diverses formes : bourrage d'urnes, falsification des résultats, achat de votes, manipulation des listes électorales et utilisation abusive des ressources de l'État à des fins de campagne électorale.

Comme l'analyse A. Mbembe (2002 : 147), « la démocratisation en Afrique s'accompagne souvent de formes hybrides de pouvoir où les pratiques autoritaires coexistent avec des dispositifs formels démocratiques », ce qui éclaire la persistance des pratiques frauduleuses. De même, P. Hountondji (2024 : 180) souligne que « l'enjeu n'est pas seulement l'adoption de normes démocratiques, mais leur appropriation réelle par les acteurs politiques », mettant en évidence le déficit d'effectivité qui favorise les dérives électorales.

Le bourrage d'urnes consiste à introduire de manière frauduleuse des bulletins supplémentaires afin d'augmenter artificiellement le nombre de voix en faveur d'un candidat. Cette pratique est souvent facilitée par la complicité de certains agents électoraux et l'absence de représentants de l'opposition dans les bureaux de vote. La falsification des résultats intervient, quant à elle, lors de la centralisation et de la transmission des procès-verbaux. Elle peut consister en la modification des chiffres inscrits sur les procès-verbaux ou en la manipulation numérique des résultats lors de leur compilation au niveau central, dans des centres contrôlés de manière opaque, à l'abri des observateurs indépendants.

Dans cette optique, F. Nyamnjoh (2020 : 203) met en évidence « la capture des institutions par des élites politiques qui instrumentalisent les processus démocratiques à leur profit ». Par ailleurs, J.-F. Bayart (2004 : 39) évoque la « politique du ventre », caractérisée par l'appropriation des ressources publiques et des mécanismes institutionnels à des fins privées, ce qui inclut les manipulations électorales dans de nombreux contextes africains. La philosophie contractualiste de J. Locke (2001 : 58) pose que « la légitimité d'un gouvernement découle du consentement des gouvernés, lequel doit être exprimé de manière libre et équitable ». Une fraude électorale mine ce consentement fondamental et nuit à la légitimité du pouvoir politique. Une élection marquée par la fraude engendre une crise de légitimité politique profonde : les citoyens ne se reconnaissent plus dans les dirigeants issus d'un processus biaisé, ce qui favorise la contestation sociale, l'abstention électorale et, dans les cas les plus graves, la violence post-électorale. La crise ivoirienne de 2010-2011, qui a causé plus de 3 000 morts à la suite de la proclamation de résultats contradictoires par le Conseil constitutionnel et la Commission électorale indépendante, constitue une illustration tragique de ces dynamiques. À la fraude électorale s'ajoute une autre forme de dérive qui compromet l'intégrité du processus démocratique : la violence politique. Celle-ci vise à museler toute opposition et à empêcher le libre exercice des droits civils et politiques, comme l'illustrent de nombreux exemples africains.

1.1.3. La violence politique et la répression des opposants

La démocratie repose sur la liberté de choix, l'alternance politique pacifique et l'expression pluraliste des opinions. Pourtant, dans de nombreux contextes africains, ces principes sont mis à mal par des pratiques de violence politique et de répression systématique des opposants. Ces dynamiques, souvent exacerbées en

période électorale, traduisent une volonté de certains régimes de maintenir le pouvoir en écartant toute forme de contestation. La violence peut prendre plusieurs formes : arrestations arbitraires, intimidations physiques, agressions, restrictions des libertés de réunion et de manifestation, destruction de biens ou encore usage excessif de la force par les forces de sécurité. C'est ce qu'expliquait N. Mandela (2012 : 35) : « la démocratie ne peut être réelle si la liberté politique et l'égalité de participation ne sont pas garanties pour tous », soulignant l'impératif de protéger les citoyens contre toute oppression. De son côté, K. Nkrumah (2016 : 29) insistait sur le lien entre liberté et développement politique : « sans liberté politique, il ne peut y avoir de véritable progrès économique ou social », montrant que la répression en période électorale compromet non seulement la démocratie mais aussi la prospérité collective.

T. Hobbes (1982 : 164) avait mis en évidence que « l'ordre social repose sur la capacité de l'État à garantir la sécurité des individus ». Or, dans les contextes de violence électorale, l'État se retourne contre les citoyens qu'il est censé protéger. M. Foucault (2001 : 58) a, de son côté, analysé comment « le pouvoir utilise des mécanismes de surveillance et de punition pour contrôler les comportements et réprimer toute déviance ». Ces logiques sont à l'œuvre dans les régimes qui répriment les opposants politiques pour se maintenir au pouvoir. Au Zimbabwe, sous le régime de Mugabe, les militants de l'opposition (MDC) ont été systématiquement victimes de violences lors des cycles électoraux de 2008. Au Soudan, lors des élections de 2010, les opposants politiques ont été arrêtés et des restrictions massives imposées aux médias indépendants. Au Nigeria, les violences intercommunautaires instrumentalisées par des acteurs politiques ont fait des centaines de victimes lors des élections de 2011.

Ces atteintes graves aux droits civils et politiques révèlent les limites des mécanismes de protection des droits des opposants — garanties constitutionnelles, surveillance internationale, sanctions contre les auteurs de violences — qui demeurent insuffisamment effectifs dans de nombreux contextes africains. H. Arendt (1961 : 68) rappelait que la participation citoyenne est au cœur du fonctionnement démocratique et que la confiance des populations dans les institutions dépend étroitement de la transparence et de l'intégrité du processus électoral. Lorsque des acteurs politiques accèdent au pouvoir par des voies frauduleuses ou violentes, ils usurpent le droit de gouverner, perdent la légitimité morale et institutionnelle nécessaire à l'exercice du pouvoir et ouvrent la voie à des tensions durables.

La violence électorale s'inscrit dans des dynamiques structurelles plus profondes liées à la nature même des systèmes politiques africains postcoloniaux. Dans des sociétés où l'accès au pouvoir de l'État est synonyme d'accès aux ressources économiques et à la redistribution clientéliste, la compétition électorale prend une dimension existentielle pour les acteurs politiques. Perdre une élection

signifie non seulement perdre le pouvoir, mais aussi potentiellement perdre l'accès à la richesse, à la protection et à l'influence. Cette logique patrimonialiste, analysée par de nombreux spécialistes de la politique africaine, contribue à rendre les enjeux électoraux particulièrement intenses et à alimenter les comportements de violence et de fraude. C'est pourquoi la réforme des institutions électorales doit s'accompagner d'une transformation plus profonde des structures économiques et politiques qui alimentent ces dynamiques prédatrices. C'est ce qui apparaît sous l'angle de J.-F. Bayart (2009 : 18) : « le pouvoir politique en Afrique est souvent analysé comme un instrument de captation et de gestion des ressources, où la compétition électorale devient un enjeu vital pour les élites ». Cette logique patrimonialiste, également décrite par A. Mbembe (2013 : 24), « structure les rapports sociaux et politiques de telle manière que le pouvoir et la violence se renforcent mutuellement, rendant les élections des moments de tension extrême ». C'est pourquoi la réforme des institutions électorales doit s'accompagner d'une transformation plus profonde des structures économiques et politiques qui alimentent ces dynamiques prédatrices, comme le préconise P. Hountondji (2019 : 62) : « toute démocratisation authentique doit viser l'appropriation réelle des règles et des ressources par les citoyens, au-delà de la simple formalisation institutionnelle ». En effet, une véritable démocratie ne se limite pas à l'existence d'institutions ou d'élections. Elle exige que les citoyens s'approprient réellement les règles et disposent des moyens effectifs pour participer à la vie politique. Autrement dit, la démocratie doit être concrète et vécue, et non seulement formelle.

2. Les défis liés aux droits civils et politiques en période électorale

La période des élections soulève des questions fondamentales sur la transparence, l'intégrité et l'inclusivité des processus électoraux. Les élections font émerger des enjeux de gouvernance et de justice sociale qui dépassent le simple acte du vote. La garantie des droits civils et politiques durant ces périodes est essentielle pour préserver la légitimité du pouvoir démocratique et renforcer la confiance des citoyens dans les institutions. C'est dans ce cadre que l'on aborde les trois grands défis du renforcement des institutions démocratiques, de la gestion des crises post-électorales et de l'éducation civique.

Après avoir analysé les enjeux liés aux droits civils et politiques en période électorale, il importe désormais d'examiner les défis institutionnels et structurels qui entravent leur effectivité. Le premier de ces défis concerne le rôle central des commissions électorales indépendantes.

2.1. Le défi institutionnel : indépendance des organes électoraux

2.1.1. L'importance des commissions électorales indépendantes

Les commissions électorales indépendantes jouent un rôle fondamental dans la protection et la consolidation de la démocratie. Leur principale mission est de

garantir l'intégrité, la transparence et l'équité du processus électoral, depuis l'enregistrement des électeurs jusqu'à la proclamation des résultats. Dans de nombreux pays, elles représentent le rempart contre les dérives politiques et les manipulations électorales. Une élection n'a de valeur que si elle est perçue comme libre et honnête, ce qui ne peut être garanti que par une instance réellement impartiale.

Le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001), en son article 12, affirme que les États membres doivent s'assurer que les élections sont organisées de manière libre, juste et transparente, et que les résultats reflètent fidèlement la volonté des électeurs. Ce cadre régional impose aux États une obligation positive de mettre en place des institutions électorales crédibles. L'exemple de la Commission électorale du Ghana est à cet égard emblématique : dotée d'une réelle indépendance institutionnelle et budgétaire, elle a contribué à des alternances politiques pacifiques, notamment lors des élections de 2008, 2016 et 2020, consolidant ainsi la réputation du Ghana comme modèle de démocratie électorale en Afrique de l'Ouest.

Aristote (1995 : 154) affirmait que la justice repose sur l'égalité et l'impartialité, deux vertus indispensables à toute institution chargée de garantir des élections libres et justes. Cependant, dans de nombreux pays, ces instances sont confrontées à des obstacles majeurs : politisation de leur composition, corruption, manque de formation du personnel, insuffisance de moyens techniques et financiers et pressions politiques exercées à divers niveaux. Lorsqu'une commission électorale devient inefficace ou manipulée, elle échoue à jouer son rôle de garant de la démocratie, ouvrant la voie à des fraudes, des irrégularités et des contestations susceptibles de miner la stabilité politique et la cohésion sociale. Si l'existence de commissions électorales indépendantes est un préalable indispensable à tout scrutin crédible, leur indépendance effective se heurte dans la pratique à des obstacles structurels nombreux qu'il convient d'identifier et d'analyser.

2.1.2. Les obstacles à l'indépendance des institutions électorales

L'indépendance des institutions électorales est fréquemment compromise par plusieurs obstacles structurels. L'ingérence politique demeure l'un des facteurs les plus répandus : les pouvoirs en place cherchent à contrôler la composition des commissions électorales, à imposer des règles du jeu qui leur sont favorables et à exercer des pressions sur les membres des organes électoraux. Cette ingérence peut prendre des formes diverses, allant de la nomination discrétionnaire des membres à des modifications opportunistes du cadre juridique électoral en période préélectorale. C'est fort de cela que Montesquieu (2002 : 228) affirme : « Le peuple qui cherche dans la liberté autre chose qu'elle-même est fait pour servir. » Il signifie que la liberté ne doit pas être considérée comme un simple instrument permettant d'obtenir des avantages (sécurité, prospérité, confort), mais comme une valeur fondamentale en soi. En effet, si un peuple ne défend la liberté que pour les

bénéfices qu'elle procure, il peut facilement y renoncer dès qu'un pouvoir promet davantage de sécurité ou de bien-être en échange de restrictions. Dans ce cas, la liberté devient négociable, fragile, et exposée à être sacrifiée.

La dépendance financière constitue un second frein important : les commissions électorales manquent souvent de ressources propres, les rendant dépendantes des financements de l'État et donc vulnérables à la pression gouvernementale. À cela s'ajoutent les pressions judiciaires et administratives, les poursuites abusives contre des membres indépendants, les difficultés de recrutement de personnel qualifié et l'insuffisance de la formation. L'ensemble de ces obstacles, cumulés, compromet l'intégrité des processus démocratiques et sape la confiance des citoyens dans les institutions chargées d'organiser les scrutins. C'est pourquoi le renforcement institutionnel des commissions électorales, à travers des réformes législatives garantissant leur autonomie réelle, constitue un préalable indispensable à toute démocratie durable. C'est en ce sens que J. Rawls (2005 : 88) disait que « la justice est la première vertu des institutions sociales. » Autrement dit, une institution peut être efficace, stable ou prospère, mais si elle est injuste, elle perd toute légitimité morale et doit être réformée.

2.2. La gestion des crises post-électorales en Afrique

Au-delà du défi institutionnel que représente l'indépendance des organes électoraux, la capacité des acteurs à gérer pacifiquement les crises postélectorales constitue un enjeu tout aussi déterminant pour la consolidation démocratique.

2.2.1. Les mécanismes de gestion pacifique des crises

La gestion pacifique des crises post-électorales repose sur un ensemble de mécanismes institutionnels, juridiques et sociaux permettant d'éviter l'escalade vers la violence et de préserver la paix. Le dialogue constitue le premier de ces mécanismes. Le dialogue inclusif entre les acteurs politiques, la société civile et les communautés locales est essentiel pour désamorcer les tensions, favoriser les compromis et restaurer la confiance. L'article 33 de la Charte des Nations unies consacre le recours prioritaire à des moyens pacifiques dans la résolution des conflits : négociation, médiation, conciliation et arbitrage.

L'expérience du Kenya après les violences post-électorales de 2007 a démontré que des accords de partage du pouvoir, négociés dans le cadre d'un dialogue national facilité par Kofi Annan au nom de l'Union africaine, peuvent rétablir la paix même après des affrontements sanglants. J. Habermas (1987 : 254) soutient que « seul un dialogue fondé sur la raison peut aboutir à un consensus légitime », soulignant ainsi l'importance de la délibération comme outil de paix démocratique. Les commissions vérité et réconciliation constituent par ailleurs des instruments puissants pour reconnaître les torts, rendre justice aux victimes et reconstruire la mémoire collective. L'exemple de la Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud démontre qu'il est possible de transformer un

moment de crise en opportunité de reconstruction sociale, à condition que la vérité, la justice et la mémoire soient au cœur du processus.

Des organes indépendants de règlement des différends électoraux doivent également être renforcés. Ces instances doivent être dotées de l'autonomie, de la compétence juridique et de la légitimité nécessaires pour statuer rapidement sur les contentieux électoraux. L'article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques engage les États à garantir un recours utile à toute personne dont les droits ont été violés, ce qui suppose l'existence de voies judiciaires impartiales et accessibles. La communication institutionnelle joue également un rôle stratégique dans la désescalade : lorsque les institutions électorales et judiciaires communiquent avec clarté, célérité et transparence, elles réduisent la place des rumeurs et des manipulations.

Dans un contexte où les mécanismes de gestion pacifique des crises permettent de contenir les tensions, les conséquences des résultats contestés, lorsque ces mécanismes échouent, révèlent toute la fragilité des systèmes politiques africains.

2.2.2. Les conséquences des résultats électoraux contestés

Les résultats électoraux contestés ont des conséquences profondes sur la stabilité politique, la cohésion sociale et la légitimité démocratique d'un État. Lorsqu'une élection est perçue comme truquée, biaisée ou injuste, elle engendre une perte de confiance des citoyens dans les institutions et alimente des tensions susceptibles de dégénérer en violences. La contestation des résultats électoraux affaiblit la légitimité du pouvoir en place : un gouvernement issu d'un scrutin perçu comme frauduleux est confronté à un déficit de crédibilité tant sur le plan national qu'international. J. Locke (1992 : 180) affirmait que « le consentement des gouvernés est le fondement de tout pouvoir politique légitime » ; sans une adhésion populaire aux résultats, l'autorité étatique perd sa base morale et devient sujette à des contestations permanentes, voire à l'ingouvernabilité.

Sur le plan socio-économique, les crises électorales freinent le développement, dissuadent les investissements étrangers et perturbent la vie des citoyens. Les violences post-électorales entraînent des pertes en vies humaines, des destructions d'infrastructures, des déplacements massifs de populations et aggravent la pauvreté. Elles alimentent également des clivages ethniques, religieux ou régionaux qui menacent la paix civile et la cohésion nationale. La crise post-électorale en Côte d'Ivoire en 2010-2011 illustre de manière dramatique ce phénomène : plus de 3 000 morts, un million de déplacés, des destructions massives d'infrastructures et une fracture sociale profonde entre les communautés soutenant les deux camps ont marqué durablement la société ivoirienne. Au Kenya, les violences de 2007-2008 ont causé plus de 1 200 morts et 600 000 déplacés, révélant

la fragilité des acquis démocratiques même dans des pays considérés comme relativement stables.

2.3. Le rôle des acteurs externes et la participation citoyenne

2.3.1. Le rôle de la communauté internationale dans la consolidation démocratique

La communauté internationale joue un rôle essentiel dans la prévention, la gestion et la résolution des crises électorales, particulièrement dans les pays en développement ou en transition démocratique. Ce rôle s'exerce à travers plusieurs canaux complémentaires : la médiation diplomatique, l'observation électorale, l'assistance technique, le soutien institutionnel et, dans certains cas, l'imposition de sanctions ciblées contre les auteurs de violations graves. La présence d'observateurs internationaux — de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la CEDEAO ou de l'Organisation internationale de la Francophonie — contribue à renforcer la transparence du processus et à dissuader les tentatives de fraude.

Lors des élections présidentielles au Ghana en 2016, l'implication coordonnée de la CEDEAO, de la mission d'observation de l'UE et d'organisations de la société civile a contribué à un scrutin pacifique et crédible, largement salué par les parties prenantes. En Côte d'Ivoire, lors de la crise post-électorale de 2010-2011, les Nations unies, par le biais de l'ONUCI, ont joué un rôle central en certifiant les résultats du scrutin et en appelant au respect de la volonté populaire. En RDC, la MONUSCO a fourni un appui logistique et sécuritaire crucial lors des élections de 2018 dans un contexte de grande fragilité. Toutefois, ce rôle international n'est pas exempt de critiques : il est parfois accusé d'ingérence ou de double standard lorsque les intérêts géopolitiques des grandes puissances l'emportent sur les principes démocratiques.

2.3.2. La participation citoyenne comme facteur de stabilité politique

L'éducation civique est un outil essentiel pour garantir la pleine participation des citoyens à la vie politique et pour renforcer la culture démocratique au sein des sociétés africaines. Un déficit de connaissance des droits politiques peut sévèrement limiter la capacité des citoyens à faire valoir leurs droits en période électorale et à résister aux manipulations des acteurs politiques. P. Freire (2010 : 250) soutient que l'éducation est un processus d'émancipation permettant aux individus de prendre conscience de leur condition sociale et d'agir collectivement pour la transformer. Cette perspective « conscientisatrice » est particulièrement pertinente dans des contextes où les populations rurales et les groupes marginalisés sont victimes de l'analphabétisme politique.

La participation politique des femmes mérite une attention particulière. Dans de nombreux pays africains, les femmes sont sous-représentées dans les institutions politiques et rencontrent des obstacles spécifiques à leur participation électorale : pesanteurs socioculturelles, dépendance économique, analphabétisme et absence de documents d'identité. Or, A. Sen (2000 : 163) souligne que l'exclusion du processus

politique est l'une des plus profondes formes de privation de liberté. Les pays ayant mis en place des quotas de représentation féminine, comme le Rwanda où les femmes constituent plus de 60 % du parlement, démontrent que des mesures institutionnelles volontaristes peuvent transformer radicalement la composition des instances de décision et enrichir la qualité des délibérations démocratiques.

Les programmes d'alphabétisation politique, la formation des jeunes leaders, le renforcement des organisations de la société civile et le développement de médias citoyens constituent des leviers fondamentaux pour une citoyenneté active et éclairée. L'éducation civique doit également cibler les acteurs politiques eux-mêmes, pour une meilleure intériorisation des valeurs démocratiques et une culture du respect de la règle du jeu électoral. A. Mbembe (2021 : 27) stipulait que « la consolidation démocratique dépend non seulement des institutions, mais de la capacité des citoyens et des élites à intérioriser les principes de justice et de participation ».

À cet égard, les expériences de plusieurs pays africains montrent que l'éducation civique, lorsqu'elle est systématiquement et durablement intégrée dans les programmes scolaires et dans les activités des organisations de la société civile, peut produire des effets transformateurs sur la culture politique. Au Sénégal, les organisations de la société civile ont joué un rôle déterminant dans la sensibilisation des citoyens lors des élections de 2012 et de 2024, contribuant à la mobilisation populaire pour le respect de l'ordre constitutionnel face à des tentatives de report des scrutins. Au Bénin, la longue tradition de débat public et de liberté de la presse a contribué à construire une culture démocratique relativement solide, même si des défis importants subsistent. Ces exemples illustrent que la démocratie ne se décrète pas seulement par des textes et des institutions : elle se construit aussi dans les esprits et les pratiques quotidiennes des citoyens et des acteurs politiques. C'est en ce sens que F. Sarr (2016 : 17) écrit : « la démocratie se construit autant dans les pratiques quotidiennes des citoyens que dans les institutions formelles, par l'appropriation collective des règles et valeurs. »

2.4. Le renforcement de la société civile et des médias libres

Complémentaire à l'engagement de la communauté internationale et à la participation citoyenne, la liberté de la presse joue un rôle de vigie démocratique irremplaçable. Sa protection constitue à ce titre un impératif pour garantir l'information pluraliste nécessaire à tout processus électoral crédible.

2.4.1. La liberté de la presse et la protection des journalistes

La liberté de la presse constitue l'un des piliers fondamentaux de toute société démocratique. Elle garantit non seulement le droit du public à l'information, mais aussi le droit des journalistes à enquêter, à informer et à critiquer sans subir de censure ou de représailles. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) dispose que tout individu a droit à la liberté d'opinion et

d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. C'est dans cette perspective que J. Rawls (2012 : 128) écrit : « Chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice que même le bien-être de la société dans son ensemble ne peut outrepasser. » Cette idée signifie que chaque individu dispose de droits fondamentaux inviolables, protégés par la justice, et que ces droits ne peuvent pas être sacrifiés au nom de l'intérêt général.

J. S. Mill (1987 : 44) affirmait que la vérité n'émerge que de la confrontation libre des idées : toute tentative de restreindre la presse revient à étouffer le débat public et à renforcer l'arbitraire du pouvoir. La Déclaration de Windhoek (1991), adoptée sous l'égide de l'UNESCO, affirme qu'une presse libre, pluraliste et indépendante est un élément essentiel de la démocratie et du développement économique. La protection des journalistes s'inscrit dans cette logique de garantie de la démocratie : lorsqu'un journaliste est menacé, emprisonné ou même tué pour avoir fait son travail, ce n'est pas seulement un individu que l'on attaque, mais la liberté de toute une société. L'article 66 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique précise que les États ont l'obligation de veiller à la sécurité des journalistes et autres professionnels des médias, tant en temps de paix qu'en période de conflit.

2.4.2. Le rôle de la société civile dans la surveillance électorale

La société civile joue un rôle crucial et irremplaçable dans la surveillance du respect des droits civils et politiques en période électorale. Elle sert de relais essentiel entre les citoyens et les autorités, en collectant des informations sur les abus, en formant des coalitions de défense des droits et en plaidant pour des réformes institutionnelles. F. Koudou Ozoukou et J.-J. Bahi (2019 : 18) écrivent : « La société civile africaine ne peut jouer pleinement son rôle que si elle est portée par des exigences éthiques fortes et une éducation citoyenne consciente. » La société civile africaine ne peut être efficace que si elle repose sur des valeurs éthiques solides et une éducation citoyenne des populations. En effet, l'éthique garantit l'intégrité et l'indépendance des acteurs, tandis que l'éducation citoyenne permet aux citoyens de comprendre leurs droits et de participer activement à la vie démocratique. Sans ces deux éléments, la société civile reste faible et facilement manipulable. En outre, des organisations telles que Transparency International, à travers ses sections nationales africaines, ont contribué à la mise en lumière de la corruption électorale et facilité des réformes électorales pour renforcer la transparence des processus. Comme le souligne J. Habermas (2015 : 68), « la sphère publique constitue l'espace privilégié de formation de l'opinion et de la volonté collectives », ce qui confère à la société civile un rôle fondamental dans la consolidation démocratique.

De plus, une presse diversifiée et indépendante est par ailleurs indispensable à la vitalité démocratique et à la formation d'une opinion publique éclairée. Dans un contexte où la concentration des médias menace de réduire la pluralité des points de vue, il est crucial d'assurer un espace médiatique dans lequel coexistent des voix multiples et représentatives de la diversité sociale, politique et culturelle. H. Arendt (2005 : 156) le soulignait avec force : « la liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie ». Ainsi, seule une presse plurielle peut refléter la complexité des réalités sociales et garantir un accès équitable à l'information pour tous les citoyens. Là où les médias peuvent informer librement, la vérité a une chance d'émerger ; là où ils sont bâillonnés ou concentrés entre quelques mains, l'opinion publique devient vulnérable aux manipulations et la démocratie court le risque de demeurer une façade institutionnelle sans substance réelle.

Conclusion

Au terme de cette investigation, nous pouvons noter que les droits civils et politiques (le droit de vote, la liberté d'expression et la liberté d'association) constituent des piliers essentiels d'une démocratie véritablement fonctionnelle. En période électorale, ces droits sont particulièrement vulnérables à des violations multiformes compromettant la légitimité des scrutins. L'analyse développée dans cet article confirme l'hypothèse directrice : la récurrence des atteintes procède moins d'un déficit normatif — les textes constitutionnels, les conventions internationales et les chartes régionales existent — que d'une crise de l'effectivité liée à des fragilités institutionnelles, à des logiques de captation du pouvoir et à une insuffisante intériorisation des valeurs démocratiques. La consolidation de ces droits requiert donc une refondation des pratiques politiques, un renforcement des cadres institutionnels et une réappropriation citoyenne des principes démocratiques. Comme l'affirmait Hannah Arendt, « la démocratie ne peut exister sans une culture de responsabilité et de participation active des citoyens ».

Les solutions à ces enjeux passent par plusieurs axes complémentaires : une réforme en profondeur des institutions électorales afin de garantir leur indépendance et leur impartialité ; un renforcement de l'éducation civique et de la participation des citoyens ; une transparence accrue dans le processus électoral, soutenue par des mécanismes d'observation nationaux et internationaux solides ; et une lutte déterminée contre l'impunité des auteurs de violations électorales. L'engagement des gouvernements africains, la mobilisation active de la société civile et le soutien de la communauté internationale dans le respect de la souveraineté des États constituent des conditions nécessaires à la consolidation démocratique sur le continent. C'est dans cette optique qu'A. Mama (2016 : 28) affirmait : « l'inclusion politique des femmes et des groupes marginalisés est un indicateur central de la démocratie réelle. » Cette affirmation signifie que la qualité

d'une démocratie ne se mesure pas seulement à l'existence d'élections ou d'institutions, mais aussi à la capacité du système politique à intégrer tous les citoyens, notamment les femmes et les groupes marginalisés.

En définitive, la démocratie n'est pas un état définitivement acquis mais un processus permanent de construction et d'approfondissement. Les populations africaines, aspirant à la dignité, à la justice et à la bonne gouvernance, ont besoin d'institutions électorales crédibles et d'espaces publics libres. C'est à cette condition seulement que les élections cesseront d'être des sources de tensions pour devenir, conformément à leur vocation originelle, des mécanismes de légitimité et de renouvellement démocratique au service des peuples africains. F. Sarr (2016 : 201) écrit : « La démocratie se construit dans les esprits et dans les pratiques quotidiennes, pas seulement par des textes. » Cette idée signifie que la démocratie ne se limite pas à l'existence de lois, de constitutions ou d'institutions officielles. Elle doit aussi être vécue au quotidien par les citoyens.

Références bibliographiques

I. Ouvrages

- ARENTH Hannah, 2014, *La crise de la culture : huit exercices de pensée politique*, trad. P. Lévy, Paris, Gallimard, 380 p. (1^{re} éd. 1961).
- ARISTOTE, 1995, *La Politique*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 640 p. (œuvre originale rédigée vers 335-323 av. J.-C.).
- BAYART Jean-François, 2006, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, 2^e éd., Paris, Fayard, 439 p. (1^{re} éd. 1989).
- BAYART Jean-François, 2009, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p. (1^{re} éd. 1989).
- CAMUS Albert, 2015, *Lettres à un ami allemand*, Paris, Gallimard, 96 p. (1^{re} éd. 1945).
- DIANGITUKWA Fweley, 2007, *Les fraudes électorales : commentaire sur Recolonise la RDC*, Paris, L'Harmattan, 227 p.
- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 362 p.
- FREIRE Paulo, 1974, *Pédagogie des opprimés*, trad. L. Donatsch, Paris, François Maspero, 202 p. (1^{re} éd. 1970).
- FREIRE Paulo, 2010, *Pédagogie des opprimés, suivi de Conscientisation et révolution*, trad. M. Lefeuvre, Paris, La Découverte, 256 p.
- HABERMAS Jürgen, 1987, *Théorie de l'agir communicationnel, tome 1 : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, trad. J.-M. Ferry, Paris, Fayard, 480 p.
- HABERMAS Jürgen, 1988, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. M. B. de Launay, Paris, Payot, 324 p.
- HABERMAS Jürgen, 2015, *Droit et démocratie : entre faits et normes*, trad. R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 553 p. (1^{re} éd. allemande 1992).
- HOBBS Thomas, 1982, *Léviathan : traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 780 p. (1^{re} éd. 1651).
- HOBBS Thomas, 2000, *Léviathan*, trad. G. Mairet, Paris, Gallimard, 1 027 p. (1^{re} éd. 1651).
- HOUNTONDJI Paulin J., 2019, *La rationalité, une ou plurielle ?*, Dakar, CODESRIA, 392 p.

- HOUNTONDJI Paulin J., 2024, *Combats pour le sens : un itinéraire africain*, nouvelle éd. revue et augmentée, Cotonou, Éditions du Flamboyant, 384 p.
- LOCKE John, 1992, *Traité du gouvernement civil*, trad. D. Mazel, Paris, GF-Flammarion, 381 p.
- LOCKE John, 2001, *Le second traité du gouvernement : essai sur la véritable origine, l'étendue et la fin du gouvernement civil*, trad. J.-F. Spitz, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 320 p. (1^{re} éd. 1690).
- MANDELA Nelson, 1994, *Un long chemin vers la liberté*, trad. J. Delpéch, Paris, Fayard, 656 p.
- MBEMBE Achille, 2013, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 268 p.
- MBEMBE Achille, 2021, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 256 p.
- MILL John Stuart, 1959, *On Liberty and Considerations on Representative Government*, R. B. McCallum (éd.), Oxford, Basil Blackwell, 252 p.
- MILL John Stuart, 1987, *De la liberté*, trad. D. White, Paris, Pluriel, 272 p. (1^{re} éd. 1859).
- MILL John Stuart, 1990, *De la liberté*, trad. L. Lenglet, Paris, Gallimard, 242 p. (1^{re} éd. 1859).
- MILL John Stuart, 2005, *L'utilitarisme*, trad. G. Tanesse, Paris, Flammarion, 188 p. (1^{re} éd. 1861).
- MILTON John, 2018, *Aréopagitica*, trad. M. Duport, Paris, Honoré Champion, 160 p. (1^{re} éd. 1644).
- MONTESQUIEU Charles de Secondat (baron de), 2002, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, 1 628 p. (1^{re} éd. 1748).
- NKRUMAH Kwame, 2016, *L'Afrique doit s'unir*, trad. M. Henriquez, Paris, Présence africaine, 280 p. (1^{re} éd. anglaise 1963).
- NYAMNJOH Francis B., 2020, *#RhodesMustFall: Nibbling at Resilient Colonialism in South Africa*, Bamenda, Langaa RPCIG, 320 p.
- POPPER Karl, 1998, *La société ouverte et ses ennemis, tome 1 : L'ascendant de Platon*, trad. J. Bernard et P. Monod, Paris, Seuil, 262 p. (1^{re} éd. 1945).
- RAWLS John, 2005, *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Paris, Seuil, coll. « Points », 666 p. (1^{re} éd. anglaise 1971).
- RAWLS John, 2012, *Libéralisme politique*, trad. C. Audard, Paris, PUF, 254 p.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2001, *Du contrat social*, éd. B. Bernardi, Paris, GF-Flammarion, 256 p.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2003, *Du contrat social*, éd. P. Burgelin, Paris, Flammarion, coll. « GF », 224 p. (1^{re} éd. 1762).
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2006, *Du contrat social, ou Principes du droit politique*, éd. B. Bachofen et B. Bernardi, Paris, Vrin, 251 p. (1^{re} éd. 1762).
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2015, *Du contrat social*, éd. B. Bernardi, Paris, GF-Flammarion, 256 p. (1^{re} éd. 1762).
- SARR Felwine, 2016, *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey, 158 p.
- SEN Amartya, 2000, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, trad. M. Bessières, Paris, Odile Jacob, 480 p.
- SEN Amartya, 2009, *L'idée de justice*, trad. P. Chemla, Paris, Flammarion, 560 p. (1^{re} éd. anglaise 2009).
- TOCQUEVILLE Alexis de, 2001, *De la démocratie en Amérique, tome II*, Paris, Gallimard, 832 p.
- TOCQUEVILLE Alexis de, 2015, *De la démocratie en Amérique, tome I*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 631 p. (1^{re} éd. 1835).

II. Textes juridiques internationaux et régionaux

- CEDEAO, 2001, *Protocole A/SPI/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, Dakar, CEDEAO.

- Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, 2002, *Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique*, Banjul, CADHP.
- Nations unies, 1945, *Charte des Nations unies*, San Francisco, ONU.
- Nations unies, 1948, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Paris, ONU.
- Nations unies, 1966, *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, New York, ONU (entré en vigueur le 23 mars 1976).
- Organisation de l'Unité africaine, 1981, *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, Nairobi, OUA.
- UNESCO, 1991, *Déclaration de Windhoek sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste*, Paris, UNESCO.
- Union africaine, 2007, *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*, Addis-Abeba, UA.

III. Articles et chapitres

- BAYART Jean-François, 2004, « Le crime transnational et la formation de l'État », *Politique africaine*, n° 93, pp. 32-46.
- KOUDOU OZOUKOU François et BAHY Jean-Joël, 2019, « Société civile, éthique citoyenne et démocratisation en Afrique », *Revue ivoirienne de philosophie et de sciences humaines*, n° 18, pp. 14-32.
- MAMA Amina, 2016, « Pouvoir, démocratie et émancipation des femmes en Afrique », *Cahiers du Genre*, n° 60, pp. 25-44.
- MBEMBE Achille, 2002, « À propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, n° 77, pp. 16-43.
- RAWLS John, 2005, « La justice comme équité », in *La justice comme équité : une reformulation de la Théorie de la justice*, trad. B. Guillaume, Paris, La Découverte, pp. 75-100.
- SARR Felwine, 2016, « De la démocratie comme construction quotidienne », in F. Sarr, *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey, pp. 15-30.
- IV. Rapports, bases de données et déclarations (nouvelle section à créer)
- AFROBAROMETER, 2022, *Round 9 Survey Results: Africans' Views on Elections, Democracy and Governance*, Accra, Afrobarometer, 48 p. URL : <https://www.afrobarometer.org>
- CEDEAO – UNION AFRICAINE, 2025, *Mission conjointe d'observation électorale, Déclaration préliminaire de l'élection présidentielle du 27 décembre 2025*, Abuja / Addis-Abeba, 12 p.
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2023, *Indice de perception de la corruption 2023*, Berlin, Transparency International, 32 p. URL : <https://www.transparency.org>